

Modalités d'inscription - Restauration scolaire



Comment inscrire votre enfant ?

L'inscription se fait **via le dossier sanitaire** remise en début d'année ou téléchargeable via l'onglet "document".

Vous pouvez aussi la trouver en Mairie aux horaires d'ouverture.

Vous pouvez choisir deux types de fréquentation :

- à titre permanent : est considéré comme permanent un enfant qui fréquente le restaurant scolaire 4 jours par semaine pendant toute l'année scolaire. Vous bénéficiez alors d'un tarif privilégié. Cela implique une facturation de tous les repas même en cas d'absence.
- à titre occasionnel, soit pour un à trois jours par semaine. Les enfants s'inscrivent auprès des enseignants chaque matin. Toute inscription est ferme et définitive. Elle sera donc facturée.

Tarifs

Les tarifs sont fixés par la Conseil municipal.

Prix d'un repas (2024-2025) :

- avec réservation: 4,17€ pour le 1er enfant, 3,03€ pour le 2ème et les suivants,
- sans réservation : 6€ par enfant,
- extérieur : 5,74€ par enfant,
- restauration PAI alimentaire : 1€ par enfant.

Règlement

- **En ligne** : payez vos prochaines factures de restauration scolaire, centre de loisirs et du Club ados en quelques clics sur Internet (jusqu'au 15 du mois suivant). [Cliquer ici](#)
- **Auprès du service comptabilité de la Mairie :**

Vous avez la possibilité de payer : par chèque, espèces, CESU (uniquement pour la garderie, l'étude et le centre de loisirs, ANCV (uniquement pour le centre de loisirs), prélèvement automatique (vous renseignez auprès du service comptabilité).

Contact

Service comptabilité

8 bis Place du Général de Gaulle,

95660 Champagne sur Oise

vfernandes@villedechampagne.fr

01 30 28 77 73

Documents

[TARIFS 2025 2026](#)

[dossier sanitaire legal et autorisation parentale 2025 2026](#)

[Menus cantines scolaires de janvier et février 2026](#)

[réglement intérieur des différents temps communaux 2025 2026](#)

Liens utiles

[Payer ses factures en ligne](#)

[L'application "SoHappy"](#)